

*Ce mois-ci trois documents sont proposés à la suite l'un de l'autre.*

## Écrou du colonel Allard (5 août 1614) cote 2 B 9016

### Présentation

L'assassinat, en 1614, du premier époux de Marie Vignon, Ennemond Matel, entre dans la légende noire de François de Bonne de Lesdiguières (1545-1626), ou du moins de son proche entourage, soupçonné d'être à l'origine de ce meurtre – à la suite duquel Lesdiguières put s'allier en secondes noces, en 1617, à sa maîtresse de longue date. Le secrétaire du connétable, Louis Videl, se voit ainsi contraint, en 1638, de consacrer une pleine page de son *Histoire de la vie du Connestable de Lesdiguières* à cet homicide et surtout à ses suites judiciaires. Le passage commence ainsi :

(... le Connel (*sic*) Alard estant demeuré à Grenoble (...) se trouva enveloppé dans un accident, qui rendit nécessaire à sa personne, le support qu'il recherchoit pour son Maistre<sup>1</sup>. L'un des siens, ou suscité par luy, ou par quelque autre, ayant tué de guet à pens, Enemond Matel, mary de la Dame de Moyranc, (depuis Marquise de Trefort)<sup>2</sup> comme il revenoit de sa Mettayrie de la Tailla, à une lieue de la ville, la Cour de Parlement avoit fait mettre le Colonel en prison, le presumant complice de cet assassinat, commis vraysemblément par son ordre, disoit la voix publique, pour s'acquérir la faveur de la Marquise, auprès du Mareschal<sup>3</sup>, envers qui son credit s'augmentoit tous les jours, mais à l'entiere possession duquel, elle ne pouvoit parvenir, que son mary ne fût hors du monde. Or le Colonel s'imaginait peut-estre, qu'il luy rendroit un notable service, de la delivrer de cet empeschement. Quoy qu'il en fust, il estoit en prison, quand le Mareschal, qui revenoit de la Verpillere, l'une de ses maisons proche de Lion, en ayant eu advis, à deux lieues de Grenoble, et s'en estimant fort offensé (...), se hasta d'y arriver, et n'attendit pas d'estre dans son logis, tout contre lequel est la Conciergerie, pour commander à l'Affrey, Sergent Major de la ville, d'aller mettre le Colonel en liberté, l'Affrey le demande au Concierge, qui d'abord le refuse, et declare qu'il ne le peut donner sans l'ordre du Parlement ; mais le Mareschal y estant allé luy-mesme, et le menaçant d'user de son pouvoir, s'il ne le mettoit promptement dehors, il fut contraint de le relascher (...).

Des acteurs bien identifiés, mettant en œuvre ou bousculant une procédure bien établie : autant d'invitations à rechercher dans les archives la confirmation de cet épisode. L'un des registres d'écrou des prisons royales de Grenoble couvre bien la période : il porte aux Archives départementales de l'Isère la cote 2 B 9016, et est consultable sous forme de microfilm (cote 2 Mi 2989). Courant du 1<sup>er</sup> septembre 1611 au 17 mars 1618, pourvu d'une table alphabétique, il comporte bien, à la date du 5 août 1614, l'écrou attendu, et la marque d'une intervention directe du « mareschal Desdiguières ».

### En savoir plus

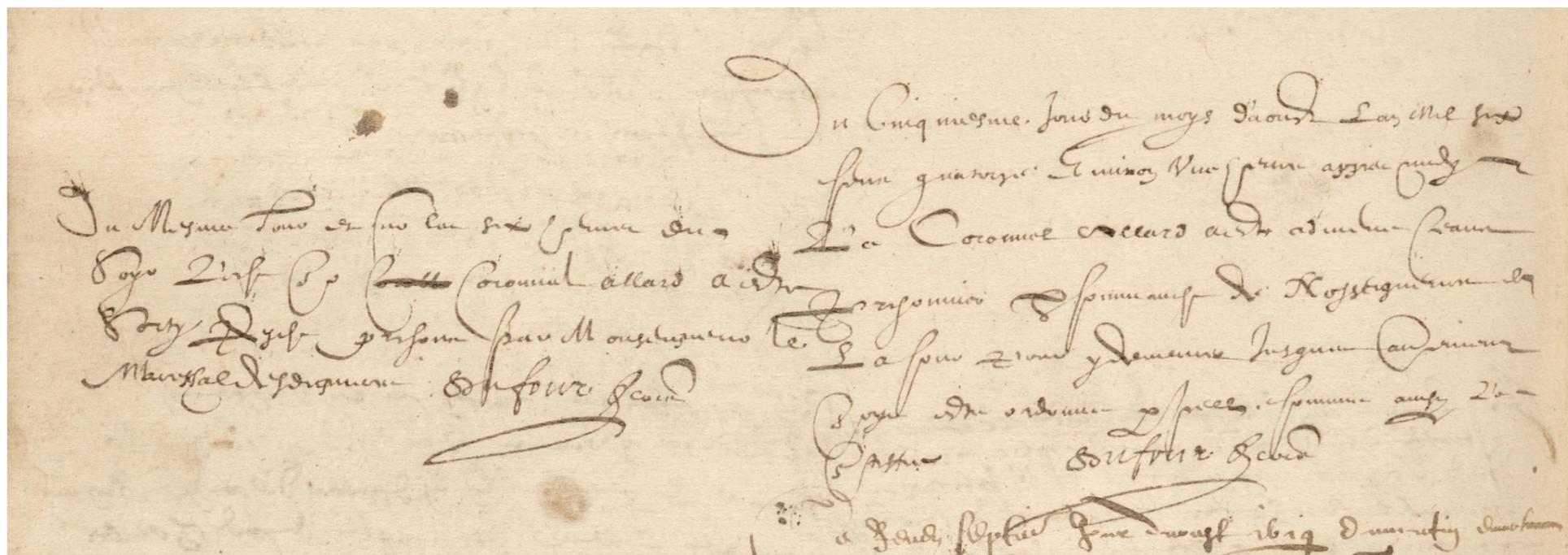
VIDEL (Louis), *Histoire de la vie du Connestable de Lesdiguières, contenant toutes ses actions, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, avec plusieurs choses memorables, servant à l'intelligence de l'Histoire Generale*, Paris, chez Pierre Rocolet, 1638 [voir p. 260-261]

[en ligne : <https://books.google.fr/books?id=IcITAAAACAAJ&>

<sup>1</sup> François de Bonne de Lesdiguières.

<sup>2</sup> Marie Vignon, dame de Moirans, marquise de Treffort.

<sup>3</sup> François de Bonne de Lesdiguières.



Du mesme jour et sur les six heures du  
soyr ledit sieur coronnel Allard a esté  
sorty desdites prisons par Monseigneur le  
mareschal Desdiguières  
[signé :] Dufour commis

Du cinquiesme jour du moys d'aoust l'an mil six  
cens quatorze environ une heure après midy  
le coronnel Allard a esté admené ceans  
prisonnier et commandé de Nosseigneurs de  
la Cour pour y demeurer jusques autrement  
seroyt esté ordonné par icelle, comme ainsy le  
certiffie

[signé :] Dufour commis

## Transposition en français moderne

*La présente transposition n'est proposée qu'à la fin de faciliter la lecture et la compréhension du texte. Elle ne se substitue pas à l'original. La modernisation porte systématiquement sur la graphie, ponctuellement sur le vocabulaire (substitution de termes synonymes) et la syntaxe (reformulation de tournures ambiguës).*

Le 5 août 1614, vers une heure de l'après-midi, le colonel Allard a été amené ici prisonnier, avec ordre des conseillers du Parlement d'y demeurer jusqu'à ce qu'ils en décident autrement, comme le certifie Dufour, commis.

[en marge :] Le même jour, sur les six heures du soir, le même colonel Allard a été sorti de cette prison par Monseigneur le maréchal de Lesdiguières,

[signé :] Dufour, commis

# Dans la chambre du peintre Benoît Violand (30 juin 1650)

cote 3 E 1094/5

## Présentation

Journées d'études (2013-2016) et colloque universitaire (2017) consacrés au siècle des Lesdiguières ont souligné l'importance de l'histoire de l'art pour restituer l'aura de la famille ; et parmi les sources de cette histoire, l'intérêt tout particulier des inventaires de biens. Aussi s'est-on proposé d'en donner un à lire. L'ouvrage de référence consacré par Edmond Maignien aux artistes grenoblois fourmillait de pistes : on s'est arrêté à l'inventaire de la chambre d'un peintre, Benoît Violand, mentionnant en 1650 des « tableaux de Mme la connétable, M. de Créqui, M. de Lesdiguières » – soit des représentants des trois premières générations de la dynastie.

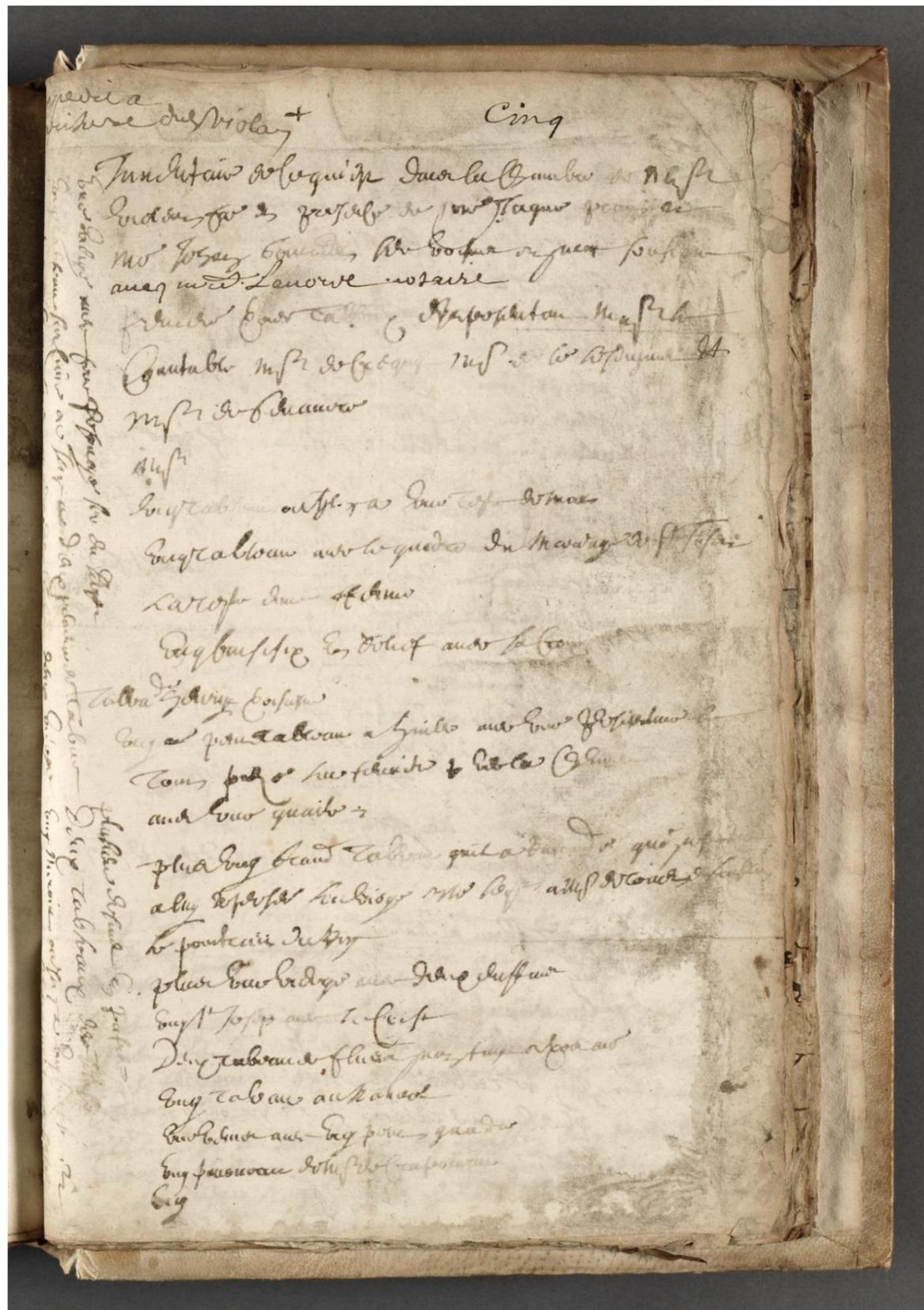
La consultation de l'acte original a réservé quelques surprises. La transcription du savant, reproduite dans le cadre ci-dessous, s'avère en effet n'être ni fidèle, ni complète, ni même exempte d'erreurs. Les plus manifestes sont ici surlignées (modifications ou mauvaises interprétations), et les nombreuses coupes tacites signalées par des points de suspension entre parenthèses.

« (...) Premièrement (...) tableaux représentant Mme la connétable, M. de Créqui, M. de Lesdiguières et M. de Genavres ? (...) »  
« Un tableau où il y a une tête de mort.  
« Ung tableau avec le cadre du mariage de saint Joseph.  
« La teste d'une femme.  
« Un crucifix en relief avec sa croix.  
« Portrait d'Henri III. (...)  
« Le portrait du Roy  
« Plus, une Vierge avec deux enfants.  
« Un saint Joseph avec le Christ.  
« Deux tableaux de fleurs. (...)  
« Un tableau au naturel.  
« Une Vénus. (...)  
« Un panneau de M. de Craponnod. (...)  
« Quatre tableaux sans cadres, deux Christs, deux Vierges.  
« Deux tableaux sur cuivre, Tobie. (...)  
« Ung saint Pierre. (...)  
« Une Vierge. (...)  
« Deux grands tableaux : Vénus, (...)  
« Plus, un Christ avec sa croix.  
« Plus, une Vierge. (...)  
« Plus, un grand tableau de sainte Catherine fait pour M. Aymon. (...)  
« Un tableau d'une vierge et deux autres : Jésus et saint Jean. (...)  
« Un saint Joseph et un Christ.  
« Un saint Augustin tenant une tête de mort. (...)  
« Un tableau et deux paysages.  
« Un mariage de saint Joseph.  
« Une adoration. (...)  
« Un tableau du Bazan. (...)  
« Un (...) tableau d'une Nativité. (...)  
« Une Magdelaine. (...)  
« Un saint Paul. (...)  
« Plus, la tentation de saint Antoine.  
« Plus, une sainte Cécile. (...)  
« Il lui est dû par la communauté de Morestel la somme de 80 livres d'un tableau d'un crucifix (...) il y a 5 ans. (...) Fait le 30 juin 1650 »

En sus des œuvres relevées par Maignien, l'inventaire cite rien moins qu'une quarantaine de tableaux supplémentaires, des dessins, un miroir ; il donne des éléments de description plus précis pour une dizaine d'objets. *A contrario*, par erreur de lecture, Maignien a « inventé » six tableaux inexistantes ! De nombreuses difficultés n'ont pas été résolues, faute de temps suffisant pour revenir au document, mais aussi en raison d'un état matériel dégradé (encre pâlie, papier sale ou gratté, reliure serrée). La transcription provisoire ici donnée constitue néanmoins, s'il en est, un encouragement suffisant à revenir aux sources originales.

## En savoir plus

MAIGNIEN (Edmond), *Les artistes grenoblois : architectes, armuriers, brodeurs, graveurs, musiciens, orfèvres, peintres, sculpteurs, tapissiers, tourneurs, etc. ; notes et documents inédits*, Grenoble, X. Drevet, 1887, 402 p. [en particulier p. 375, notice sur Benoît Violand]  
[en ligne : <https://archive.org/stream/lesartistesgreno00maig#page/374/mode/2up>]



en tête de l'acte, à gauche :

expédié à  
l'héritière dudit Violan

corps du texte :

+

Inventaire de ce qui est dans la chambre de monsieur Violent, fait en présence de maître Jaque Pra [...] et maître Jehan Gourdot, ses voisins, [ayant sousigné] avec maître Lavorel, notaire<sup>4</sup>

Premièrement, trois tableaux représentant monsieur le connetable, monsieur de Crequy, monseigneur le < duc de > Lesdiguières, etc.<sup>5</sup>  
monsieur de [Genavres]<sup>6</sup>

monsieur [en blanc]

ung tableau où il y a une teste de mort

ung tableau avec le quadre du mariage de saint Joseph  
la teste d'une feme

ung crucifix en relief avec sa croix

tableau de Henry troiesieme

ung autre petit tableau à huille avec une petite lune, le tout pozé sur [fenêtre] ver la [...]

avec une quadre

plus ung grand tableau qu'il a racommodé, qui n'est pas

à luy, repersentant (sic) la Vierge et Notre Seigneur, à monsieur de [Detouche] de [...]

le pourtrait du Roy

plus une Vierge avec deux enffans

un saint Joseph avec le Crist

deux tab<l>eau de fleurs non finis et trois autres

ung tab<l>eau au naturel

une Venus avec ung petit quadre

ung pan[once]au de monsieur de Craponeau

ung [en blanc]

en marge droite, première colonne :

une vierge avec [force] pe<r>sonage [...] du [...]

ung tableau sur cui[vr]e où il y a deux peintures [...]

quatre tableaux sans quadre, deux Crist, deux Vierge

en tête de l'acte, à droite (numéro de pièce) :

cinq

en marge droite, deuxième colonne :

plusieur desins en papier

deux tableaux de [...]

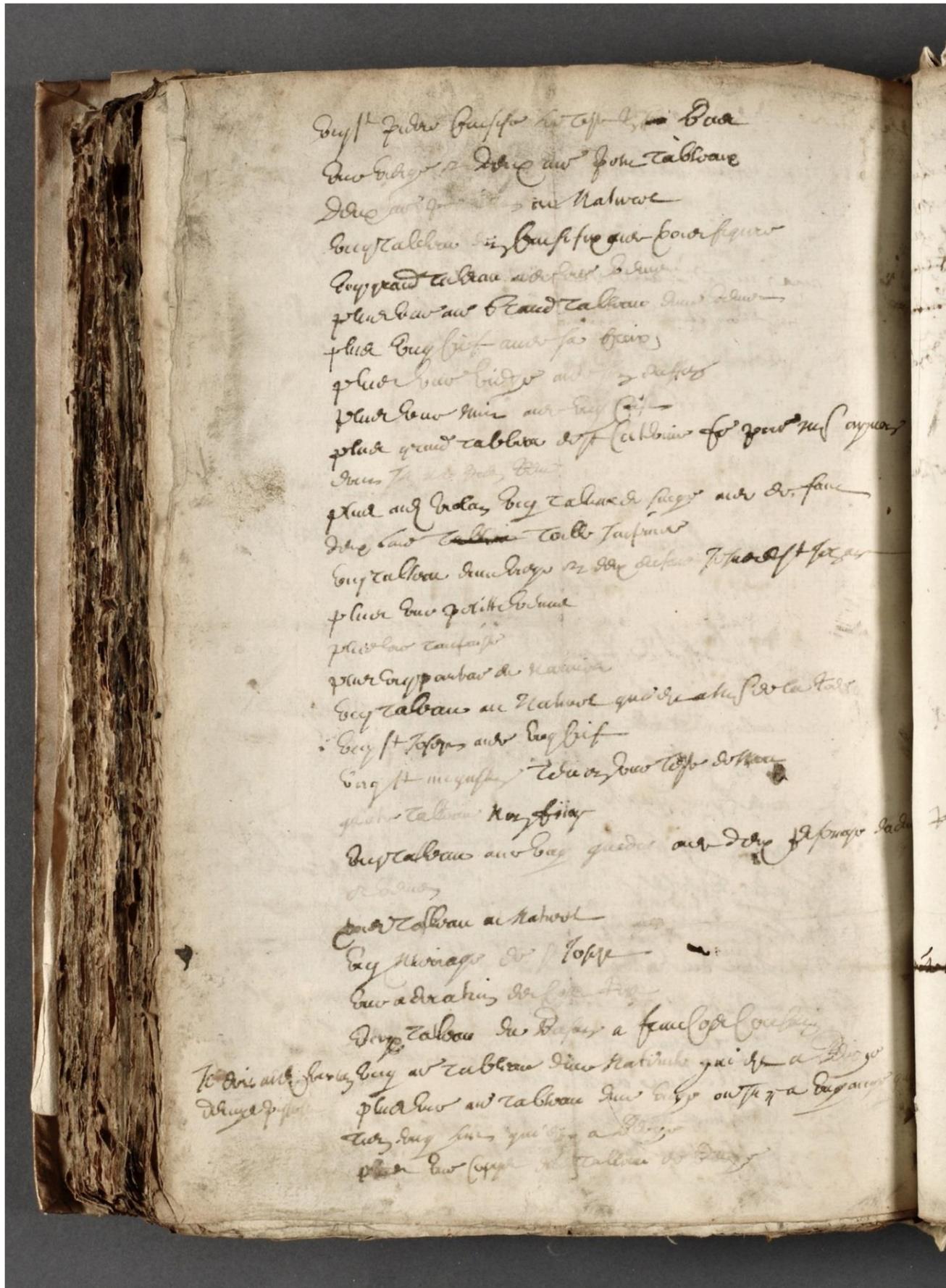
ung miroir où il y a ung crucifi

et saint Jehan et la Vierge qui est à [costel]

<sup>4</sup> « Etc. » paraît un ajout de seconde main.

<sup>5</sup> La transcription de Maignien n'est pas satisfaisante mais est conservée par défaut, le personnage n'ayant pas été identifié.

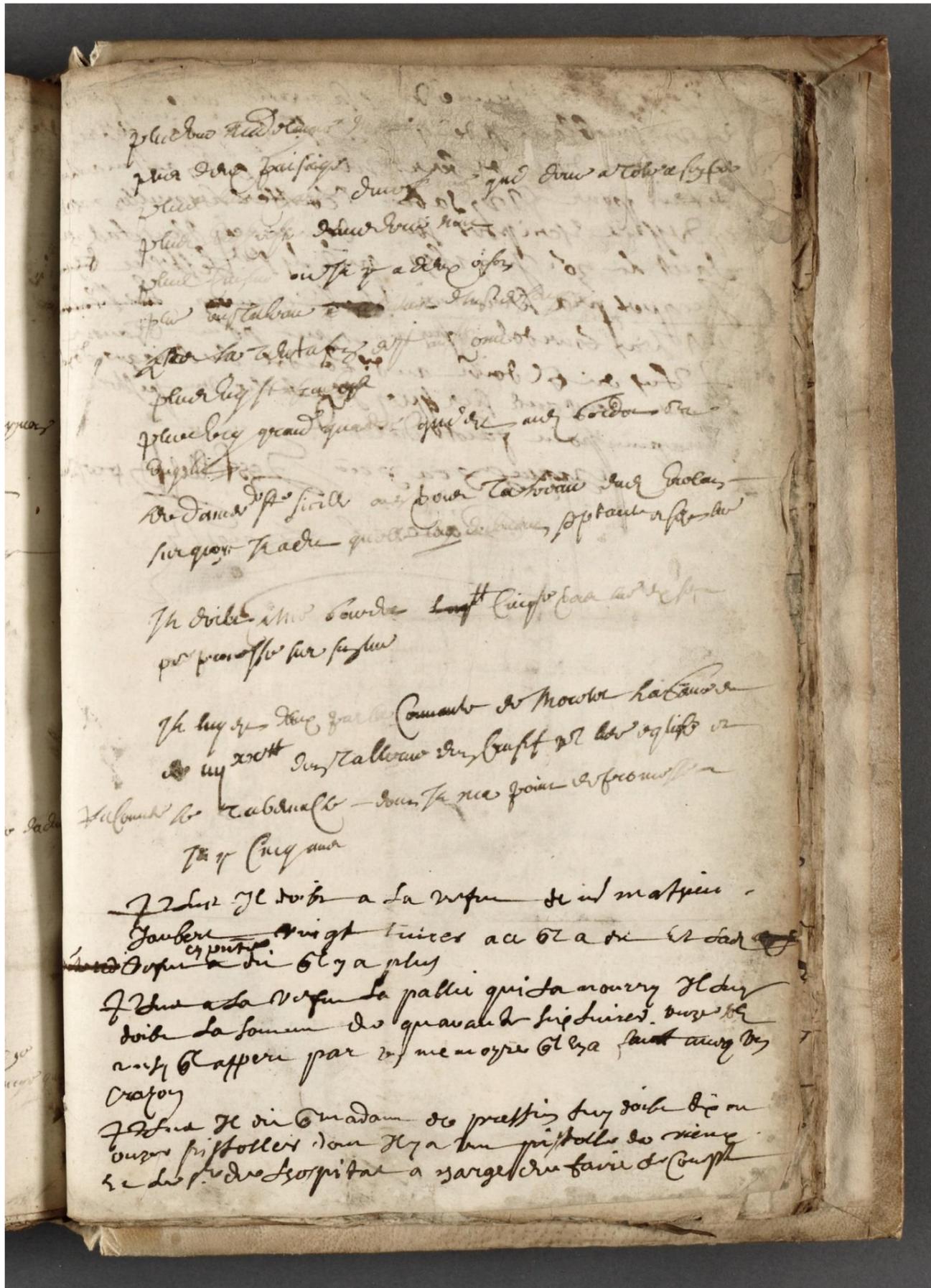
<sup>6</sup> Ajout.



ung saint Pierre crucifié la teste en bas  
une Vierge et deux autres petit tableaux  
deux autres [portraits] au naturel  
ung tableau d'un crucifix avec trois figure  
trois grand tableau avec une Venus  
plus une autre grand tableau d'une Venus  
plus ung Crist avec sa croix  
plus une Vierge avec son enffan  
plus une [nuit] avec ung Crist  
plus grand tableau de sainte Caterine faite pour monsieur Aymon,  
dont il n'a rien veu  
plus autre Violan, ung tableau de siege [avec défaut]  
deux sacs toile imprimée  
ung tableau d'une Vierge et deux enfans, Jesus et saint Jehan  
plus une petite Venus  
plus [une tanpaiste]  
plus ung [...] de Nativité  
ung tab<l>eau au naturel qui est à monsieur de La Table  
ung saint Joseph avec ung Cri<s>t  
ung saint Augustin tenan une teste de mort  
quatre tableau non finis  
ung tableau avec ung quadre avec deux personages d'Adonis  
et Venus  
trois tableau au naturel  
ung mariage de saint Joseph  
une adoration des trois rois  
deux<sup>7</sup> tableau du Basan à François Cousain  
ung autre tableau d'une Nativité, qui est à Berge  
plus une autre tableau d'une vierge où il y a ung ange qui  
tien ung lut qui est à Berge  
plus une copie d'un tableau de Berge

[en marge] il doit audit [Violen] demye pistolle

<sup>7</sup> Nombre incertain : le scripteur semble avoir corrigé un « deux » initial en « un »... puis être revenu à « deux ».



plus une Madelayne mou[...]<sup>8</sup>  
plus deux paysage  
plus [.....]<sup>9</sup> à Tobie et son per  
plus ung Crist dans une nuit  
plus cuisine où il y a deux oison  
plus ung tab<|>eau [...] à monsieur de Cou[...]  
plus la tentation de saint Anthoine  
plus ung saint François  
plus un grand cadre qui est audit Gordot et  
ung lit

Les dames de Sainte-Sicille ont trois tab<|>eau dudit Violan,  
sur quoy il a dit qu'elle luy doibvent septante et sept livres

Il doibt à maitre Gourdot cinquante-trois livres dix sols  
pour [promesse] sur son [...]

Il lui est deux par la communauté de Moretel la somme de  
iiii<sup>xx</sup> livres d'un tableau d'un crusif pour leur eglise et  
racommoder le tabernacle, dont il n'i a point de promesse,  
il y < a > cinq ans.

Plus il doibt à la vefve de maitre Mathieu  
Joubert vingt livres à ce qu'il a dit, et ladite  
vefve cy presente dit qu'il y a plus.

Plus à la vefve La Pallu, qui l'a nourry : il luy  
doibt la somme de quarante-six livres unze solz  
ainsy qu'il appert par le memoyre qu'il en a faict avecq un  
crayon.

Plus il dit que madame de Pressin luy doibt dix ou  
onzes pistolles, dont il y a une pistolle de [m]ieux,  
et le sieur de Lhospital a charge de faire le compte.

<sup>8</sup> « Mourant » ? la fin du mot est illisible en raison de l'usure du papier.

<sup>9</sup> Texte effacé et/ou difficile à interpréter.

Plus il s'est treuvé dans sa malle argent 4 livres 10 sols  
en un escu blanc et demi que le sieur Scavoy, peintre, a retiré ; un  
manteau drapt de Berry, [minime], et un autre manteau  
retain pour faire un habit, toutes lesquelles choses  
cy-dessus escriptes sont demeurées dans ladite chambre.

Plus il s'est treuvé dans sa malle argent 4 livres 10 sols  
en un escu blanc et demi que le sieur Scavoy, peintre, a retiré ; un  
manteau drapt de Berry, [minime], et un autre manteau  
retain pour faire un habit, toutes lesquelles choses  
cy-dessus escriptes sont demeurées dans ladite chambre.

Faict le 30<sup>e</sup> juin 1650, presents les sieurs Lestollet,  
Jacques Pra, serrurier,  
et Jean Gourdol, qui n'a signé pour ne sçavoir ;  
plus dit qu'il doit audit Gourdol le louage d'un lict  
pour deux ans, sur quoy il a ballié une pistolle,  
n'ayant point fait d'accord.

Jacques Pra [Pra]                      Lestollet, present  
Lavorel, notaire

*Jacques Pra*  
*Lestollet*

*La présente transposition n'est proposée qu'à la fin de faciliter la lecture et la compréhension du texte. Elle ne se substitue pas à l'original. La modernisation porte systématiquement sur la graphie, ponctuellement sur le vocabulaire (substitution de termes synonymes) et la syntaxe (reformulation de tournures ambiguës). La mise en forme vise à faciliter la lecture de la liste.*

*Comme indiqué plus haut, le temps a manqué pour résoudre les difficultés ou hésitations signalées par des points de suspension entre crochets carrés ([...]) ; ce texte reste donc provisoire.*

*en tête de l'acte, à gauche : expédié à l'héritière dudit Violan*

*en tête de l'acte, à droite (numéro de pièce) : cinq*

*en marge droite, première colonne :*

- une vierge avec force personnages [...]
- un tableau sur cuivre où il y a deux peintures [...]
- quatre tableaux sans cadre, deux Christ, deux Vierge

*en marge droite, deuxième colonne :*

- plusieurs dessins sur papier
- deux tableaux de [...]
- un miroir décoré d'un Christ en croix, entouré de saint Jean et de la Vierge

*corps du texte :*

+

Inventaire de ce qui est dans la chambre de monsieur Violent, fait en présence de maître Jacques Pra [...] et de maître Jean Gourdot, ses voisins, [ayant soussigné] avec maître Lavorel, notaire<sup>10</sup>

Premièrement,

- trois tableaux représentant
  - monsieur le connétable, monsieur de Créqui, monseigneur le < duc de > Lesdiguières, etc.<sup>11</sup>
  - monsieur de [Genavres]<sup>12</sup>
  - monsieur [*en blanc*]
- un tableau où il y a une tête de mort
- un tableau, avec son cadre, < représentant le > mariage de saint Joseph
- la tête d'une femme
- un crucifix en relief avec sa croix
- un portrait d'Henri III
- un autre petit tableau à huile avec une petite lune, le tout posé sur [...], avec un cadre
- plus un grand tableau qu'il a restauré, qui n'est pas à lui, représentant la Vierge et Notre Seigneur, à monsieur de [Detouche] de [...]
- le portrait du roi<sup>13</sup>
- plus une Vierge avec deux enfants
- un saint Joseph avec le Christ
- deux tableaux de fleurs non finis et
- trois autres
- un tableau au naturel
- une Venus avec un petit cadre
- un panonceau de monsieur de Craponeau<sup>14</sup>
- un [*en blanc*]
- un saint Pierre crucifié la tête en bas
- une Vierge et deux autres petits tableaux
- deux autres [portraits] au naturel
- un tableau d'un Christ en Croix avec trois figures
- trois grands tableaux avec une Venus
- plus un autre grand tableau d'une Venus
- plus un Christ avec sa croix
- plus une Vierge avec son enfant

---

<sup>10</sup> « Etc. » paraît un ajout de seconde main.

<sup>11</sup> La transcription de Maignien n'est pas satisfaisante mais est conservée par défaut, le personnage n'ayant pas été identifié.

<sup>12</sup> Ajout.

<sup>13</sup> Louis XIV.

<sup>14</sup> Peut-être Ennemond Vachon, sieur de Belmont et de Craponod, avocat en la Cour, reçu en 1627 conseiller au Parlement de Grenoble, décédé en 1660.

- plus une nuit avec un Christ
- plus un grand tableau de sainte Catherine fait pour monsieur Aymon<sup>15</sup>, dont il n'a rien vu
- plus < un > autre Violan, un tableau de siège [avec défaut]
- deux sacs de toile imprimée
- un tableau d'une Vierge avec deux enfants, Jésus et saint Jehan
- plus une petite Venus
- plus une tempête
- plus un [...] de Nativité
- un tableau au naturel qui est à monsieur de La Table
- un saint Joseph avec un Christ
- un saint Augustin tenant une tête de mort
- quatre tableaux inachevés
- un tableau avec un cadre, avec deux personnages, Adonis et Venus
- trois tableaux au naturel
- un mariage de saint Joseph
- une adoration des trois rois
- deux<sup>16</sup> tableaux du Bassan, < appartenant > à François Cousain<sup>17</sup>
- un autre tableau d'une Nativité, qui est à Berge<sup>18</sup>
- plus un autre tableau d'une Vierge, où il y a un ange qui tient un luth, qui est à Berge
- plus une copie d'un tableau de Berge

[*en marge*] il doit audit [Violan] < une > demie pistole

- plus une Madeleine mou[...]<sup>19</sup>
- plus deux paysages
- plus [.....]<sup>20</sup> à Tobie et son père
- plus un Christ dans une nuit
- plus < une scène de > cuisine où il y a deux oisons
- plus un tableau [...] à monsieur de Cou[...]
- plus la tentation de saint Antoine
- plus un saint François
- plus un grand cadre qui est audit Gordot et
- un lit

Les dames de Sainte-Cécile<sup>21</sup> ont trois tableaux dudit Violan, sur quoi il a dit qu'elles lui doivent soixante-dix-sept livres.

Il doit à maître Gourdot cinquante-trois livres dix sols pour [promesse] sur son [...].

Il lui est dû par la communauté de Morestel la somme de 80 livres d'un tableau d'un Christ en croix pour leur église et raccommo-der le tabernacle, dont il n'y a point de promesse, il y < a > cinq ans.

Plus il doit à la veuve de maître Mathieu Joubert<sup>22</sup> vingt livres à ce qu'il a dit, et ladite veuve ici présente dit qu'il y a plus.

Plus à la veuve La Pallu, qui l'a nourri : il lui doit la somme de quarante-six livres onze sols, ainsi qu'il apparaît par le mémoire qu'il en a fait au crayon.

Plus il dit que madame de Pressins lui doit dix ou onze pistoles, dont il y a une pistole de [m]ieux, et le sieur de Lhospital a charge de faire le compte.

Plus il s'est trouvé dans sa malle la somme de 4 livres 10 sols en un écu blanc et demi que le sieur Scavoy, peintre, a retiré ; un manteau en drap de Berry, [minime], et un autre manteau reteint pour faire un habit, toutes lesquelles choses ci-dessus-écrites sont demeurées dans ladite chambre.

Fait le 30<sup>e</sup> juin 1650, présents les sieurs Lestollet, Jacques Pra, serrurier, et Jean Gourdol, qui n'a signé pour ne le savoir ; il dit encore qu'il doit audit Goudol le louage d'un lit pour deux ans, sur quoi il a donné une pistole, n'ayant point fait d'accord.

[*signatures :*] Jacques Pra [Pra] ; Lestollet, présent ; Lavorel, notaire

<sup>15</sup> Peut-être Paul Aymon, sieur d'Avignonnet, avocat en la Cour, reçu en 1632 conseiller au Parlement de Grenoble, décédé en 1651.

<sup>16</sup> Nombre incertain : le scripteur semble avoir corrigé un « deux » initial en « un »... puis être revenu à « deux ». Le Bassan : Jacopo Da Ponte, dit Bassano, peintre († 1592), ou l'un de ses fils.

<sup>17</sup> Personne (en principe grenobloise) non identifiée. Une famille d'avocats porte ce patronyme.

<sup>18</sup> Personne (en principe un peintre, lire sans doute *Bergen*) non identifiée.

<sup>19</sup> « Mourant » ? la fin du mot est illisible en raison de l'usure du papier.

<sup>20</sup> Texte effacé et/ou difficile à interpréter.

<sup>21</sup> Bernardines de Grenoble, occupant le couvent Sainte-Cécile.

<sup>22</sup> Vraisemblablement le notaire Grenoblois Joubert dont un protocole est conservé pour les années 1647-1649 (Arch. dép. Isère, 3 E 15926).

# À la recherche en Oisans de faisans pour le parc de Vizille (mai 1652) cotes 4 E 24/S 21 et 4 E 28/S 8

## Présentation

---

L'existence d'une faisanderie dans le parc du château de Vizille a récemment été mise en valeur dans le cadre de l'exposition consacrée au domaine de Vizille au XVII<sup>e</sup> siècle et de sa préparation. Sa première mention connue à ce jour date de 1652. Mais d'où venaient les « faisans et faisanes » que le faisandier avait la charge « d'entretenir, nourrir, faire pondre et profiter » ? La réponse se trouve dans les archives de deux communautés du mandement d'Oisans, Auris et La Garde, gardant toutes deux un exemplaire de la même lettre, traduisant le souci du duc de Lesdiguières, tout puissant dans la région au double titre de marquis de Vizille et de gouverneur du Dauphiné, de s'approvisionner sur ses terres.

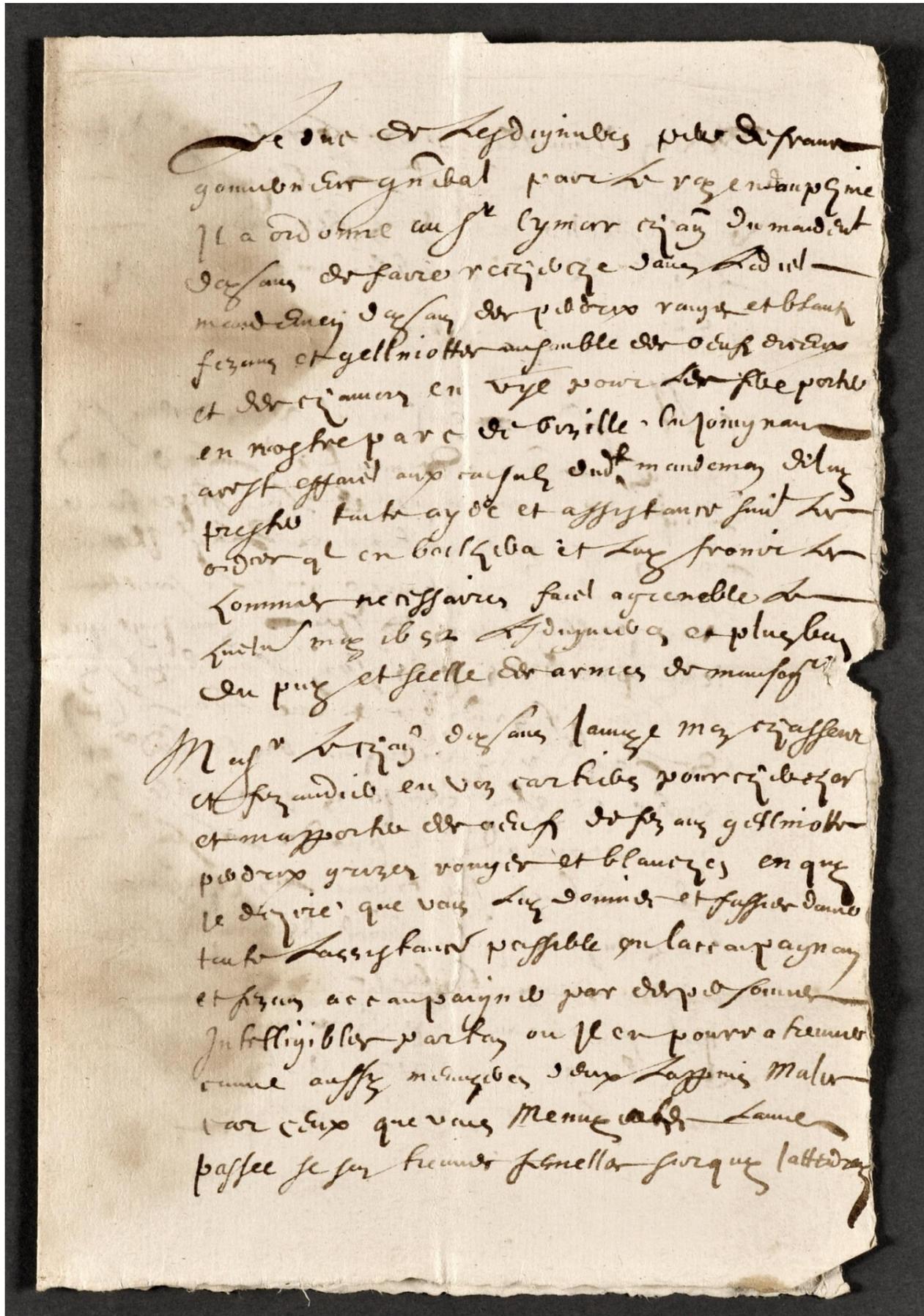
Le document est en réalité composé de trois textes distincts :

- un ordre écrit ou ordonnance adressé(e) par le duc de Lesdiguières au dénommé Eymar, châtelain du mandement d'Oisans (Grenoble, 8 mai 1652), lui enjoignant de s'appuyer sur les consuls du mandement pour recruter les hommes nécessaires à la recherche des volatiles et de leurs œufs en Oisans ;
- une lettre du duc de Lesdiguières, adressée au même châtelain Eymar, annonçant l'envoi de son faisandier pour prendre en charge cette recherche (Grenoble, 21 mai 1652) ;
- une lettre de transmission des pièces précédentes, mais aussi de consignes supplémentaires, adressée par le châtelain Eymar au consul de la communauté (Auris dans le premier cas, La Garde dans le second) (Oz-en-Oisans, 29 mai 1652). En sollicitant les consuls, Eymar cherche à faciliter la tâche du faisandier, et à éviter des frais à tous.

## En savoir plus

CAYOL-GERIN (Anne), « *Polissez-le et le repolissez* ». *Un château de tuf et de gloire pour les Lesdiguières, le domaine de Vizille au XVII<sup>e</sup> siècle*, 2016, 2 vol multigr. (vol. 1, 186 p. : « Des biens liés au château ; les abords immédiats ; iconographie » et vol. 2, 326 p. : « Le château ») [voir en particulier vol. 1 p. 94, « la faisanderie »] [Arch. dép. Isère, cotes 2 J 2441/1 et /2]

CAYOL-GERIN (Anne), *La splendeur des Lesdiguières. Le Domaine de Vizille au XVII<sup>e</sup> siècle*, Grenoble, Département de l'Isère, 2017, 96 p. [Arch. dép. Isère, BIB\_D8° 4886]



Le duc de Lesdiguières, pere de France, gouverneur general pour le roy en Dauphiné ; il a ordonné au sieur Eymar, chatelain du mandement d'Oysans, de faire recherche dans ledict mandemen d'Oysans des perdrix rouges et blancs, fezans et gellinottes, ensemble des œufs d'iceux, et des chamois en vye, pour les fere porter en nostre parc de Vizille, enjoignant à cest effaict aux consulz dudit mandeman de luy prester toute ayde et assistance, suivant les ordonnances qu'il en bailhera, et luy fronir (*sic*) les hommes necessaires ; faict à Grenoble le huitieme may 1652, Lesdiguières ; et plus bas, du Puy ; et scellé des armes de monseigneur.

Monsieur le chatelain d'Oysans, j'anvoye mon chasseur et fezandier en voz cartiers pour chercher et m'apporter des œufs de fezans, gellinottes, perdrix grizes, rouges et blanches ; en quoy je dezire que vous luy donniés et fassiés donner toute l'assistance possible en l'accompagnan et fezan accompagner par des personnes intelligibles, partout où il en pourra treuver ; comme aussy m'envoyés deux lappins males, car ceux que vous m'envoyates l'annee passee se sont treuvés femelles ; sur quoy j'attendray

De voz nouvelles par le retour dudit  
chasseur ; je suis, monsieur le chastellain,  
votre affectionné à vous fere servisse,  
Lesdiguières ; à Grenoble, le 21<sup>e</sup> may  
1652.

Mais de l'argent vous verrez  
de plus d'adieu de Montseigneur le duc par  
laquelle je me marque de luy fere treuver  
la chasse y mentionnée par luy & ma  
recommande de sa bouche qui le [souette]  
avec passion ; mais depuis ayant jugé que  
je n'y prendrois pas soin, il m'a envoyé son  
chasseur fezandier, avec une lettre, la copie  
de laquelle vous verrez au bas de l'ordonnance ; et  
outre ce, estant ces jours à Grenoble, il  
m'a recommandé en prendre le soin ; et  
estant à Livet, j'ay treuvé ledit chasseur ;  
mais jugeant qu'il feroit des grands fraix  
s'il va dans toutes les communautés, attendu  
qu'il [faut] beaucoup de [monde] j'ay creu < bon >  
vous envoyer une copie du tout, affin que  
vous pranniés soin d'envoyer quelqu'un de

de voz nouvelles par le retour dudit  
chasseur ; je suis, monsieur le chastellain,  
votre affectionné à vous fere servisse,  
Lesdiguières ; à Grenoble, le 21<sup>e</sup> may  
1652.

Monsieur le consul, vous verrés sy-  
-dessus l'ordonnance de Montseigneur le duc, par  
laquelle il me marque de luy fere treuver  
la chasse y mentionnée, laquelle il m'a  
recomandé de sa bouche qu'il le [souette]  
avec passion ; mais depuis, ayant jugé que  
je n'y prendrois pas soin, il m'a envoyé son  
chasseur fezandier, avec une lettre, la copie  
de laquelle vous verrez au bas de l'ordonnance ; et  
outre ce, estant ces jours à Grenoble, il  
m'a recommandé en prendre le soin ; et  
estant à Livet, j'ay treuvé ledit chasseur ;  
mais jugeant qu'il feroit des grands fraix  
s'il va dans toutes les communautés, attendu  
qu'il [faut] beaucoup de [monde] j'ay creu < bon >  
vous envoyer une copie du tout, affin que  
vous pranniés soin d'envoyer quelqu'un de

mes car et dore aux bergers par en  
mercy et apres nous en aduice  
au bary ou nous attendrons affin que  
passer les alle prandre et que ne se  
gastent et sy en cherchant les œufs on  
peut tuer queque perdrix ou fezan le plus  
assure que sera grand plaisir audit seigneur  
de les luy envoyer affin que nous ne  
soyons pas obligés d'y aller ; je vous pry  
d'y tenir la main au plustost que vous  
pourrez et de m'en treuver et esviter la  
grande despance ; je suis

De la part de  
Nostre seigneur  
Eymar

vous, et dire aux bergers qu'ils en  
cherchent, et après nous en advertir  
au Bourg, où nous attendrons afin que ce  
chasseur les aille prandre, et qu'ils ne se  
gastent ; et sy, en cherchant les œufs, on  
peut tirer queque perdrix ou fezans, je suis  
assuré qu'en sera grand plaisir audit seigneur  
de les luy envoyer, afin que nous ne  
soyons pas obligés d'y aller ; je vous prie  
d'y tenir la main au plustost que vous  
pourrez, et d'en treuver ; et esviter la  
grande despance ; je suis

vous affectonné serviteur  
Eymar

[En marge :]

D'Oz, le 29<sup>e</sup> may 1652  
Il desire aussi des  
chamois en vye

~~Freney~~  
Auris

Freney

Auris

Le duc de Lesdiguières  
 pair de France, gouverneur  
 pour le roy en Dauphiné ; il  
 a ordonné au sieur Eymar Eymar  
 chastellain du mandement d'Oysans  
 de faire recherche dans ledit  
 mandement d'Oysans de perdrix  
 rouges et blancs, fazans et gellinotes,  
 ansamble des œufs d'iceux, et des  
 chamois en vye, pour les fere  
 porter en nostre parc de Vizille,  
 anjoynant à cest effaict aux consulz  
 dudict mandement de luy  
 prester toute ayde et assistance,  
 suivant l'ordre qu'il en bailhera,  
 et luy fronir (sic) des hommes nécessaires ;  
 fait à Grenoble le quinze May 1652  
 Lesdiguières et plus bas du puy  
 scelle des armes de montseigneur.  
 Mayr le Chastellain d'Oysans l'auve

Le duc de Lesdiguières,  
 pair de France, gouverneur  
 pour le roy en Dauphiné ; il  
 a ordonné au sieur Eymar Eymar,  
 chastellain du mandement d'Oysans  
 de faire recherche dans ledit  
 mandement d'Oysans des perdrix  
 rouges et blancs, fazans et gellinotes,  
 ansamble des œufs d'iceux, et des  
 chamois en vye, pour les fere  
 porter en nostre parc de Vizille,  
 anjoynant à cest effaict aux consulz  
 dudict mandement de luy  
 prester toute ayde et assistance,  
 suivant l'ordre qu'il en bailhera,  
 et luy fronir (sic) des hommes nécessaires ;  
 fait à Grenoble, le huictieme may 1652,  
 Lesdiguières ; et plus bas, du Puy ;  
 scellé des armes de montseigneur.

Monsieur le chastelain d'Oysans, j'anvoye

mon chasseur et fezandier en voz  
cartiers pour chasser et m'apporter des  
œufs de fezans gellinottes perdris grizes  
rouges et blanches en quoy je dezire  
que vous luy donniés et fassiés donner  
toute l'assistance possible en l'acompanyant  
et fezans accompagner par des personnes  
intelligibles par luy ou l'en pourra  
treuver comme aussy mesmes luy deux  
lappins males car ceux que vous  
m'envoyates l'année derniere se sont tous  
treuvés femelles ; sur quoy j'attendray  
de voz nouvelles par le retour dudit  
chasseur, et je suis, monsieur le chatelain,  
vostre affectionné à vous faire  
service, Lesdiguières à Grenoble le  
21<sup>e</sup> may mil six cens luy<sup>t</sup> deux

Monsieur le consul vous verrez sy  
dessus l'ordonnance de Monseigneur le duc  
par laquelle luy me marque de luy fere  
treuver la chasse y mentionnée

mon chasseur et fezandier en voz  
cartiers pour chasser et m'apporter des  
œufs de fezans, gellinottes, perdris grizes,  
rouges et blanches, en quoy je dezire  
que vous luy donniés et fassiés donner  
toute l'assistance possible en l'acompanyant  
et fezans accompagner par des personnes  
intelligibles, partout où il en pourra  
treuver, comme aussy m'envoyérés deux  
lappins males car ceux que vous  
m'envoyates l'année derniere se sont tous  
treuvés femelles ; sur quoy j'attendray  
de voz nouvelles par le retour dudit  
chasseur, et je suis, monsieur le chatelain,  
vostre affectionné à vous faire  
service, Lesdiguières ; à Grenoble, le  
21<sup>e</sup> may mil six cens cinquante deux.

Monsieur le consul, vous verrez sy-  
dessus l'ordonnance de Monseigneur le duc,  
par laquelle il me marque de luy fere  
treuver la chasse y mentionnée,

Laquelle Il m'a recomandé de sa bouche  
qu'il le [souette] avec passion ; mais depuis  
ayant jugé que je n'y prandrois pas soin  
Il m'a envoyé son chasseur fezandier  
avec une lettre la coppie de laquelle vous  
verrez au bas de l'ordonnance ; et outre ce,  
estant ces jours à Grenoble Il m'a recomandé  
en prendre le soin ; et estant à Livet, j'ay  
trouvé ledict chasseur ; mais jugeant qu'il  
feroit des grans fraix s'il va[...] dans toutes les  
communautés, attendu qu'il [faut] beaucoup de [monde], j'ay  
creu < bon > vous envoyer une coppie du tout, affin  
que vous pranniés soin d'envoyer quelqu'un de  
votre communauté, et dire aux bergers qu'il en  
cherchent, et après nous en advertir au  
Bourg, où nous attendrons affin que ce  
chasseur les alle prandre, et qu'ils ne se  
gastent ; et sy, en cherchant les œufs, on peut  
tirer queque perdrix ou fezans, je suis assuré  
qu'en fera grand plaizir à mondit seigneur de les  
luy envoyer, affin que nous ne soyons pas obligé  
d'y aller ; je vous pryé d'y tenir la main  
au plustost que vous pourrez, et d'en treuver ;  
et evitterés la grande despance ; je suis  
votre affectionné serviteur.

Doy le 29 may 1652  
Il dezire aussy des chamois  
en vye

laquelle il m'a recomandé de sa bouche  
qu'il le [souette] avec passion ; mais depuis,  
ayant jugé que je n'y prandrois pas soin,  
il m'a envoyé son chasseur fezandier  
avec une lettre, la coppie de laquelle vous  
verrez au bas de l'ordonnance ; et outre ce,  
estant ces jours à Grenoble, il m'a recomandé  
en prendre le soin ; et estant à Livet, j'ay  
trouvé ledict chasseur ; mais jugeant qu'il  
feroict des grans fraix s'il va[...] dans toutes les  
communautés, attendu qu'il [faut] beaucoup de [monde], j'ay  
creu < bon > vous envoyer une coppie du tout, affin  
que vous pranniés soin d'envoyer quelqu'un de  
votre communauté, et dire aux bergers qu'il en  
cherchent, et après nous en advertir au  
Bourg, où nous attendrons affin que ce  
chasseur les alle prandre, et qu'ils ne se  
gastent ; et sy, en cherchant les œufs, on peut  
tirer queque perdrix ou fezans, je suis assuré  
qu'en fera grand plaizir à mondit seigneur de les  
luy envoyer, affin que nous ne soyons pas obligé  
d'y aller ; je vous pryé d'y tenir la main  
au plustost que vous pourrez, et d'en treuver ;  
et evitterés la grande despance ; je suis  
votre affectionné serviteur.

[En marge :]

D'Oz, le 29 may 1652  
Il dezire aussy des chamois  
en vye

*[Faint, mostly illegible handwritten text in French, likely a legal document or receipt, written in a cursive hand.]*

*alloué aux Noy  
le 21<sup>r</sup> Oct 1652*

*Lagarde*

Lagarde

[perpendiculairement :]

alloué aux Noy[...]  
ce 21 octobre 1652

*La présente transposition n'est proposée qu'à la fin de faciliter la lecture et la compréhension du texte. Elle ne se substitue pas à l'original. La modernisation porte systématiquement sur la graphie, ponctuellement sur le vocabulaire (substitution de termes synonymes) et la syntaxe (reformulation de tournures ambiguës).*

Le duc de Lesdiguières, pair de France, gouverneur général pour le roi en Dauphiné ; il a ordonné au sieur Eymar, châtelain du mandement d'Oisans, de faire recherche dans ledit mandement d'Oisans des perdrix rouges et blanches, faisans et gelinottes, ensemble des œufs d'iceux, et des chamois en vie pour les faire porter en notre parc de Vizille, enjoignant à cet effet aux consuls dudit mandement de lui prêter toute aide et assistance, suivant les ordonnances qu'il en baillera, et lui fournir les hommes nécessaires ; fait à Grenoble, le 8 mai 1652 ; < signé > Lesdiguières, et plus bas, du Puy ; et scellé des armes de monseigneur.

Monsieur le châtelain d'Oisans,

j'envoie mon chasseur et faisandier en vos cartiers pour chercher et m'apporter des œufs de faisans, gelinottes, perdrix grises, rouges et blanches ; en quoi je désire que vous lui donniez et fassiez donner toute l'assistance possible en l'accompagnant et faisant accompagner par des personnes intelligibles, partout où il en pourra trouver ; comme aussi m'enverrez deux lapins mâles, car ceux que vous m'envoyâtes l'année passée se sont trouvés femelles ; sur quoi j'attendrai de vos nouvelles par le retour dudit chasseur ; je suis, monsieur le châtelain, votre affectionné à vous faire service, Lesdiguières ; à Grenoble, le 21 mai 1652.

Monsieur le consul,

vous verrez ci-dessus l'ordonnance de Monseigneur le duc, par laquelle il me marque de lui faire trouver la chasse y mentionnée, laquelle il m'a recommandé de sa bouche qu'il le souhaite avec passion ; mais depuis, ayant jugé que je n'y prendrais pas soin, il m'a envoyé son chasseur faisandier, avec une lettre, la copie de laquelle vous verrez au bas de l'ordonnance ; et outre ce, étant ces jours à Grenoble, il m'a recommandé en prendre le soin ; et étant à Livet, j'ai trouvé ledit chasseur ; mais jugeant qu'il ferait des grands frais s'il va dans toutes les communautés, attendu qu'il [faut] beaucoup de [monde], j'ai cru bon vous envoyer une copie du tout, afin que vous preniez soin d'envoyer quelqu'un de votre communauté, et dire aux bergers qu'il en cherchent, et après nous en avertir au Bourg-d'Oisans, où nous attendrons, afin que ce chasseur les aille prendre et qu'ils ne se gâtent ; et si, en cherchant les œufs, on peut tirer quelques perdrix ou faisans, je suis assuré qu'en sera grand plaisir audit seigneur de les lui envoyer, afin que nous ne soyons pas obligés d'y aller ; je vous prie d'y tenir la main au plus tôt que vous pourrez, et d'en trouver ; et éviterez la grande dépense ; je suis votre affectionné serviteur,

[Signé] Eymar

[En marge :] D'Oz, le 29 mai 1652. Il désire aussi des chamois en vie.